

**Forum des Organisations Nationales
des Droits Humains en Mauritanie
FONADH**

Déclaration

Célébration de la Journée Mondiale du Réfugié Africain

A l'instar de la Communauté Internationale, le FORUM DES ORGANISATIONS NATIONALES DES DROITS HUMAINS (FONADH) célèbre la Journée Mondiale dédiée au Réfugié Africain du 20 juin. Cette importante Journée rend hommage aux milliers de femmes, d'enfants et de personnes âgées, jetés sur les sentiers de l'exil et invite les populations locales, les pays d'accueil, et la Communauté Internationale à faire preuve de solidarité et d'humanité envers ces innocents qui ont été privés de vie, de liberté et dignité et qui tentent à travers cette commémoration à se faire entendre. C'est aussi la reconnaissance de tous les efforts consentis afin d'offrir des solutions durables à leur désarroi, notamment par le retour dans la dignité.

Le 20 juin 2008, constitue donc une occasion pour tous les mauritaniens en général et le FONADH en particulier de réaffirmer notre détermination à relever les défis du retour, de la réintégration, de la réconciliation et de marquer notre soutien à nos milliers de citoyens injustement déportés, meurtris et dépouillés de leur citoyenneté et de leur biens, et qui, grâce à l'engagement des autorités nationales et la mobilisation de la nation toute entière, cherchent à retrouver leur place dans une Mauritanie nouvelle. C'est l'occasion également de manifester notre solidarité et notre compassion à ceux qui ont perdu frère, mari, père et fils lors des tristes et regrettables événements de 1989 à 1990.

le FONADH, salue le courage du Président de la République, son Excellence Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdallahi qui, lors de sa déclaration solennelle du 29 juin 2007 a reconnu la responsabilité du gouvernement dans la déportation et les exactions de 1989 et affirmé son engagement à régler le passif humanitaire dans un esprit de pardon et de dépassement et de garantir le retour des déportés dans la dignité et en toute sécurité.

Ainsi, le FONADH,

- reconnaissant les efforts entrepris par le gouvernement à travers de l'Agence Nationale d'Appui pour l'Insertion des Réfugiés, grâce à l'appui de la communauté internationale, le HCR et les organisations de la société civile ;
- saluant l'esprit de collaboration et la bonne volonté des réfugiés qui animent aussi bien les réfugiés que les autorités gouvernementales pour un succès des opérations de rapatriements volontaire et dans la dignité,
- conscient du fait que la restauration de la dignité ne peut se faire sans le respect des droits à la citoyenneté et les droits sociaux et économiques, et vivement préoccupé par les lenteurs dans la restitution des documents d'identité aux rapatriés, la réallocation des terres de culture qui ont été confisquées lors de la déportation,
- déplorant le manque de coopération entre le HCR et les organisations de la société civile engagées dans le suivi du rapatriement,
- soucieux de s'assurer que les rapatriés ne deviennent pas des citoyens de seconde zone dans leur propre pays,

- déplorant le manque de mesures effectives pour une réintégration des fonctionnaires radiés, une compensation juste pour les biens spoliés ou confisqués; et une réparation pour les victimes de violations des droits humains,
- enfin, inquiet de l'absence de progrès notables dans le processus de rapatriement de nos concitoyens mauritaniens au Mali, également victimes des mêmes événements de 1989-90

Recommande :

- au gouvernement mauritanien

- de doter la Commission Nationale d'Identification, de moyens matériels et financiers suffisants afin que les documents de citoyenneté soient délivrés aux bénéficiaires dans un délai de trois mois après le rapatriement, conformément à l'article 16 de l'Accord Tripartite,
- de prendre des mesures diligentes afin d'assurer l'accès des enfants rapatriés à la santé et à l'éducation,
- d'adopter une procédure rapide et des mesures administratives appropriées pour une restitution des terres aux rapatriés dans les meilleurs délais,
- de prendre les mesures appropriées afin que toutes les victimes de la déportation, aussi bien ceux qui sont rentrés à partir de 1992 que ceux nouvellement rapatriés sous les auspices du HCR, puissent bénéficier des programmes de réinsertion et de réintégration dans la fonction publique sans distinction, conformément aux engagements du gouvernement mauritaniens pris lors des Journées Nationales de Concertation des 20-23 novembre 2007,
- de finaliser dans les plus brefs délais l'Accord Tripartite avec le HCR et le gouvernement malien sans lequel le retour des déportés au Mali ne peut être effectué sous les auspices du HCR,

- au HCR

- d'adopter une démarche inclusive, indispensable à la participation collective de tous les acteurs concernés par le retour et à la transparence dans les opérations de rapatriement comme l'ont souhaité les réfugiés, les ONG, ainsi que le gouvernement.

- à la Communauté Internationale

- de continuer à soutenir les programmes d'insertion engagés par le gouvernement mauritanien afin d'assurer aux rapatriés aussi bien que les communautés qu'ils réintègrent, un égal accès aux infrastructures de bases (santé, éducation) ainsi qu'à l'accès à l'eau potable et à la terre.

Fait à Nouakchott le 20 juin 2008.

LE FONADH

**Mesdames, messieurs les invités,
Chers militants.**

A l'instar de la Communauté Internationale, le FORUM DES ORGANISATIONS NATIONALES DES DROITS HUMAINS (FONADH) célèbre le 20 juin, Journée Mondiale dédiée au Réfugié Africain. Cette importante Journée rend hommage aux milliers de femmes, d'hommes, d'enfants et de personnes âgées, jetés sur les sentiers de l'exil et invite les populations locales, les pays d'accueil, et la Communauté Internationale à faire preuve de solidarité et d'humanité envers ces innocents qui ont été privés de vie, de liberté et dignité et qui tentent à travers cette commémoration à se faire entendre. C'est aussi la reconnaissance de tous les efforts consentis afin d'offrir des solutions durables à leur désarroi, notamment par le retour dans la dignité.

« En cette journée, n'oublions pas qu'un jour, n'importe qui d'entre nous pourrait avoir à frapper à la porte d'un inconnu en espérant y trouver un abri sûr et accueillant ».

Le 20 juin de cette année 2008, constitue donc sans nul doute une occasion pour tous les mauritaniens en général et le FONADH en particulier une grande opportunité de réaffirmer notre détermination à relever les défis du retour, de la réintégration, de la réconciliation et de marquer notre soutien à nos milliers de citoyens injustement déportés, meurtris et dépouillés de leur citoyenneté et de leur biens, et qui, grâce à l'engagement des autorités nationales et la mobilisation de la nation toute entière, cherchent à retrouver leur place dans une Mauritanie nouvelle. C'est l'occasion également de manifester notre solidarité et notre compassion à ceux qui ont perdu frère, mari, père et fils lors des tristes et regrettables événements de 1989 à 1991.

Le FONADH, salue le courage du Président de la République, son Excellence Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdallahi qui, lors de sa déclaration solennelle du 29 juin 2007 a reconnu la responsabilité du gouvernement dans la déportation et les exactions de 1989 et affirmé son engagement à régler le passif humanitaire dans un esprit de pardon et de dépassement et de garantir le retour des déportés dans la dignité et en toute sécurité.

Le 29 janvier 2008 revêt

Le FONADH :

- reconnaissant les efforts entrepris par le gouvernement à travers de l'Agence Nationale d'Appui pour l'Insertion des Réfugiés, grâce à l'appui de la communauté internationale et les organisations de la société civile ;
- saluant l'esprit de collaboration et la bonne volonté des réfugiés qui animent aussi bien les réfugiés que les autorités gouvernementales pour un succès des opérations de rapatriements volontaire et dans la dignité,
- conscient du fait que la restauration de la dignité ne peut se faire sans le respect des droits à la citoyenneté et les droits sociaux et économiques, et vivement préoccupé par les lenteurs dans la restitution des documents d'identité aux rapatriés, la réallocation des terres de culture qui ont été confisquées lors de la déportation,
- déplorant le manque de coopération entre le HCR et les organisations de la société civile engagées dans le suivi du rapatriement,
- soucieux de s'assurer que les rapatriés ne deviennent pas des citoyens de seconde zone dans leur propre pays,

- déplorant le manque de mesures effectives pour une réintégration des fonctionnaires radiés, une compensation juste pour les biens spoliés ou confisqués; et une réparation pour les victimes de violations des droits humains,
- enfin, inquiet de l'absence de progrès notables dans le processus de rapatriement de nos concitoyens mauritaniens au Mali, également victimes des mêmes événements de 1989-90

Recommande :

- au gouvernement mauritanien

- de doter la Commission Nationale d'Identification, de moyens matériels et financiers suffisants afin que les documents de citoyenneté soient délivrés aux bénéficiaires dans un délai de trois mois après le rapatriement, conformément à l'article 16 de l'Accord Tripartite,
- de prendre des mesures diligentes afin d'assurer l'accès des enfants rapatriés à la santé et à l'éducation,
- d'adopter une procédure rapide et des mesures administratives appropriées pour une restitution des terres aux rapatriés dans les meilleurs délais,
- de prendre les mesures appropriées afin que toutes les victimes de la déportation, aussi bien ceux qui sont rentrés à partir de 1992 que ceux nouvellement rapatriés sous les auspices du HCR, puissent bénéficier des programmes de réinsertion et de réintégration dans la fonction publique sans distinction, conformément aux engagements du gouvernement mauritaniens pris lors des Journées Nationales de Concertation des 20-23 novembre 2007,
- de finaliser dans les plus brefs délais l'Accord Tripartite avec le HCR et le gouvernement malien sans lequel le retour des déportés au Mali ne peut être effectué sous les auspices du HCR,

- au HCR

- d'adopter une démarche inclusive, indispensable à la participation collective de tous les acteurs concernés par le retour et à la transparence dans les opérations de rapatriement comme l'ont souhaité les réfugiés, les ONG, ainsi que le gouvernement.

- à la Communauté Internationale

- de continuer à soutenir les programmes d'insertion engagés par le gouvernement mauritanien afin d'assurer aux rapatriés aussi bien que les communautés qu'ils réintègrent, un égal accès aux infrastructures de bases (santé, éducation) ainsi qu'à l'accès à l'eau potable et à la terre.

Fait à Nouakchott le 20 juin 2008.

LE FONADH

